

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20111117-2011-B435-DE
Date de signature : -
Date de réception : 23/11/2011
 Acte rendu exécutoire par application des formalités de télé-transmission au Contrôle de Légalité 



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2011
PRESIDENCE DE MADAME LE PRESIDENT

2011_B435

OBJET : Politique de la ville - Prévention de la délinquance -Attribution d'une subvention à l'association IMAJE Santé au titre de l'année 2011

Le 17 novembre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 10 novembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, Président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguiilles - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à SLISSA Monique - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues, donne pouvoir à BARRET Guy - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à FILIPPI Claude - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc

Excusé(e)s :

LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde

Madame Dahbia DRAOUZIA donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 17 NOVEMBRE 2011

Rapporteur : Dahbia DRAOUZIA

Thématique : Politique de la ville

Objet : Prévention de la délinquance - Attribution d'une subvention à l'association IMAJE Santé au titre de l'année 2011
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du dispositif de prévention de la délinquance, la Communauté du Pays d'Aix a décidé lors du Bureau du 19 mai 2011 de participer au financement de diagnostics sur les communes de Bouc-Bel-Air, Cabriès, Les Pennes Mirabeau et Simiane Collongue à hauteur de 14 000 €.

Suite à cette décision, le regroupement des quatre communes a retenu l'association Imaje Santé pour la réalisation d'une mission de préfiguration pour la mise en place de points « écoutes jeunes » spécialisés dans la prévention des conduites à risques et l'accès aux soins des 12 – 25 ans à Bouc-Bel-Air, Cabriès, Les Pennes Mirabeau et Simiane Collongue. Pour répondre aux demandes des 4 communes concernées et pour mener à bien la mission définie, il est proposé l'attribution d'une subvention à l'association Imaje Santé au titre de l'année 2011 pour un montant global de 14 000 €.

Exposé des motifs :

Par délibération n°2005-A099 du Conseil Communautaire du 24 juin 2005 relative à la « détermination de l'intérêt communautaire dans les domaines de la voirie, des dispositifs de prévention de la délinquance et des ZAC et récapitulatif de l'ensemble des domaines pour lesquels la Communauté d'Agglomération a reconnu d'intérêt

communautaire », le Conseil de Communauté a décidé qu'en matière de « dispositifs locaux de prévention de la délinquance », un certain nombre d'actions sont d'intérêt communautaire :

La délibération n° 2006-A201 du Conseil Communautaire du 22 juin 2006 précise que sont exclus du dispositif d'intervention de la Communauté : le financement de postes communaux et autres postes, le financement de matériel non rattaché au développement de permanences, que le taux d'intervention communautaire variera annuellement en fonction du budget communautaire alloué et que le financement de l'action devra être multi partenarial (ville, CPA, Région etc, ...). Les dossiers de demande de subvention sont instruits par les communes et déposés finalisés au guichet unique de la CPA.

Un comité de coordination s'est tenu le 18 avril 2011 en présence de l'Elue déléguée à la Prévention de la délinquance et des représentants des communes d'Aix-en-Provence - Bouc Bel Air – Cabriès – Coudoux - Fuveau – Les Pennes Mirabeau - Pertuis - Simiane Collongue – Trets - Venelles - Vitrolles qui ont apporté un avis technique sur l'action présentée sur le tableau joint en annexe 1.

Ainsi, concernant la compétence de la prévention de la délinquance, le montant total du **dossier** pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à **14 000 €** et concerne le projet de diagnostic de l'association IMAJE Santé dont l'action est recensée dans la « grille de recensement de l'action » jointe au présent rapport.

Ce projet ayant reçu l'approbation des 4 communes concernées.

Le versement de la subvention s'effectue selon les modalités de paiement prévues par la délibération n°2005_B086 du Bureau communautaire du 8 avril 2005.

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2005_B086 relative aux modalités de paiement des subventions aux associations ;

VU la délibération n° 2005-A099 du Conseil Communautaire du 24 juin 2005 déclarant d'intérêt communautaire les dispositifs de prévention de la délinquance ;

VU la délibération n° 2006-A201 du Conseil Communautaire du 22 juin 2006 précisant les modalités de mise en œuvre de la compétence « Prévention de la Délinquance » et définissant les critères de l'intervention communautaire ;

VU la délibération n° 2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000€ ;

VU la délibération n°2011-B193 du Bureau communautaire du 19 mai 2011 relative à la participation de la C.P.A. au financement de diagnostics sur les communes de Bouc-Bel-Air, Cabriès, les Pennes-Mirabeau, Simiane-Collongue, Peyrolles-en-Provence et le bassin de vie Val de Durance ;

VU l'avis de la commission Habitat et Politique de la Ville du 10 novembre 2011.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'octroi d'une aide d'un montant total de **14 000 € pour 2011**, à l'association IMAJE Santé pour l'action détaillée dans les annexes 1 et 2 ci-jointes,
- **AUTORISER** Madame le Président ou son Représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération,
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur **la ligne budgétaire 520-6574** subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé.

GRILLE DE RECENSEMENT DE L'ACTION

Numero Guichet Unique	ASSOCIATION	PROJET	DESCRIPTION	Montant accordé	MONTANT MAXIMAL VERSE EN 2011
2011_00978	IMAJE Santé	Réalisation d'une mission de préfiguration pour la mise en place d'un point d'écoutes jeunes spécialisés dans la prévention des conduites à risque et l'accès aux soins des 12 - 25 ans sur les communes de Bouc Bel Air, Cabriès, Les Pennes Mirabeau, Simiane-Collongue.	Cette mission permettra de définir précisément les actions à mettre en place dans le cadre du Point Ecoute Jeunes mais aussi de préciser la localisation et les échéances relatives à ce projet. Le montant total du projet s'élève à 14 000 € soit 3 500 € par commune.	14 000	9 800 9 800 soit 70% De 14 000
TOTAL				14 000	9 800

OBJET : Politique de la ville - Prévention de la délinquance -Attribution d'une subvention à l'association IMAJE Santé au titre de l'année 2011

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



21 NOV. 2011